



Sécurité dans les APPN et l'escalade en SAE

publié le 03/04/2017 - mis à jour le 24/03/2019

Descriptif :

L'exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature
Rapport conjoint IGEN / IGAENR - Novembre 2016

Les activités physiques de pleine nature constituent un champ d'apprentissage spécifique de l'enseignement de l'éducation physique et sportive. On les retrouve également dans les spécialités de nombreuses sections sportives scolaires ou dans des formations bi-qualifiantes préparant à une insertion professionnelle.

Elles sont largement pratiquées dans le cadre des associations sportives des établissements et des compétitions organisées par l'UNSS.

Si le risque zéro n'existe pas, il n'y a pas de fatalité à ce que surviennent des accidents parfois mortels, comme en ski, ou graves comme en escalade. Sur la base d'un état des lieux des pratiques en montagne mené dans l'académie de Grenoble, le rapport conjoint IGEN-IGAENR formule une série de recommandations pour renforcer la pratique en sécurité des sports de nature à l'école.

► education.gouv.fr : L'exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature

Document joint



L'exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature (PDF de 2.3 Mo)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.